



**FONDATION JEAN-PIERRE ET MARIE-THÉRÈSE LE ROCH
LES MOUSQUETAIRES**

Reconnue d'utilité publique par un décret en date du 7 avril 2006

24 rue Auguste Chabrières
75015 Paris

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mille vingt-six,
Le vingt et un avril,
A onze heures.

Les membres du Conseil d'Administration se sont réunis à l'Institut Pasteur, 28, rue du Docteur Roux à Paris (75015), sur convocation de Madame Maryvonne LE ROCH-NOCERA, sa Présidente.

Madame Maryvonne LE ROCH-NOCERA préside la séance. Madame Béatrice BOURGERY assure les fonctions de Secrétaire de séance.

Madame Chantal CASTELNOT, Commissaire du Gouvernement, est également présente.

Etaient présents :

- Madame Maryvonne LE ROCH-NOCERA
- Madame Nathalie BOBIN
- Madame Béatrice BOURGERY
- Monsieur Olivier CLANCHIN représentée par Madame Béatrice BOURGERY
- Monsieur Pascal HAMON représenté par Monsieur Serge LE CARRE
- Monsieur Serge LE CARRE
- Monsieur Pascal MAIRE représenté par Monsieur Serge LE CARRE
- Monsieur Christophe PAUMARD représenté par Madame Maryvonne LE ROCH-NOCERA
- La SLM Les Mousquetaires représentée par Madame Maryvonne LE ROCH-NOCERA
- L'UDM représentée par Madame Nathalie BOBIN
- Madame Nathalie MOOCK

Monsieur Amaury LOZE, Commissaire aux comptes de la Fondation, était également présent.

La feuille de présence est arrêtée et la Présidente constatant la présence de plus de la moitié des membres déclare que le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

La Présidente met à disposition des membres :

- Les comptes annuels
- Le rapport moral et financier
- Le rapport du Commissaire aux Comptes

A la suite, il est rappelé que le Conseil d'Administration est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1°) Approbation du procès-verbal du 3 décembre 2025

2°) Renouvellement des membres du Bureau

3°) Bilan année 2025

- Présentation du rapport moral
- Présentation du rapport financier
- Présentation du rapport du commissaire aux comptes
- Approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2025 (vote)
- Affectation du résultat (vote)

4°) Actualités de la Fondation

5°) Questions diverses

La discussion est ouverte.

Maitre Annabelle JAULIN soumet le procès-verbal du 3 décembre 2025 au vote du Conseil d'administration.

PREMIERE RESOLUTION :

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu la lecture du procès-verbal du Conseil d'administration du 3 décembre 2025, approuve son contenu.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Maître Annabelle JAULIN reprend la parole et rappelle que les membres du Bureau sont élus pour deux ans. Leur mandat arrivant à terme il convient de procéder à l'élection d'un nouveau Bureau. Elle informe le Conseil d'administration que les membres actuels du Bureau sollicitent un renouvellement de leur mandat.

DEUXIEME RESOLUTION :

Maître Annabelle JAULIN présente les candidats aux différentes fonctions et soumet leur candidature au vote :

- | | |
|--|------------------------------------|
| - Madame Maryvonne LE ROCH-NOCERA, Présidente, | <i>Réélue à l'unanimité</i> |
| - Monsieur Pascal HAMON, Secrétaire, | <i>Réélu à l'unanimité</i> |
| - Monsieur Serge LE CARRE, Trésorier, | <i>Réélu à l'unanimité</i> |

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION :

Le Conseil donne pouvoir à Maître Annabelle JAULIN pour accomplir toutes les démarches relatives à la composition du Bureau.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

Madame Nathalie MOOCK prend la parole et débute la présentation du rapport moral en abordant la mise en œuvre de la feuille de route de la Fondation.

I. RAPPORT MORAL 2025

L'année 2025 s'inscrit dans un contexte qui ne laisse personne indifférent.

Les équilibres économiques restent fragiles, les fractures sociales persistent, et dans le même temps, la Fondation mesure une attente de plus en plus forte : celle d'un engagement concret, utile et sincère.

Dans ce paysage, la Fondation a une responsabilité particulière. Celle **d'agir avec discernement, sans dispersion, et avec une exigence constante d'impact.**

Cette exigence, la Fondation l'a portée tout au long de l'année, en s'appuyant sur un modèle de fonctionnement que la Fondation assume pleinement.

Un modèle volontairement sobre, piloté par une déléguée générale unique, qui a fait le choix de ne pas multiplier les structures, mais de s'entourer, lorsque cela était nécessaire, des meilleures expertises.

C'est un choix de rigueur, mais aussi un choix d'efficacité. Car dans un monde complexe, ce qui compte, ce n'est pas l'ampleur des moyens mobilisés, mais leur justesse.

Madame Nathalie MOOCK poursuit en présentant les faits marquants spécifiques à la recherche et à la santé de cette année.

A. LES FAITS MARQUANTS - ENGAGEMENT HUMAIN

1°) RECHERCHE ET SANTE

En 2025, la Fondation a d'abord poursuivi son engagement historique en matière de recherche et de santé.

La Fondation a participé au lancement du 19^{ème} Pasteurdon et versé 198.000 euros pour soutenir les équipes de recherche en sécurité alimentaire de **l'Institut Pasteur**.

Un engagement fidèle, constant, au service d'une recherche qui a du sens, parce qu'elle a un impact direct sur la vie de chacun.

Solidaire des actions de la Fondation, le Groupement Les Mousquetaires a réaffirmé son attachement à cet événement clé de la mobilisation pour l'amélioration de la santé de tous, avec la mobilisation des Intermarché et Bricomarché qui ont mené une vaste opération produits-partage auprès des consommateurs.

2°) CIVISME ET SOLIDARITE

Sur le volet du civisme et de la solidarité, l'année a été plus contrastée.

- **Bénévoles sauveteurs en mer**

S'agissant des bénévoles sauveteurs en mer, la Fondation a connu une forme de pause.

La SNSM ayant finalisé le financement du programme de fabrication et production du nouveau casque des sauveteurs embarqués, et n'ayant pas été en mesure de proposer à la Fondation de nouveaux projets, celle-ci n'a pas engagé de nouvelles actions cette année.

C'est une situation que la Fondation a abordé avec responsabilité, en restant attentifs et disponibles pour l'avenir.

- **Jeunes sapeurs-pompiers volontaires**

À l'inverse, l'engagement de la Fondation auprès des **jeunes sapeurs-pompiers** a connu une montée en puissance très concrète avec la mise en œuvre du premier volet de la convention triennale avec la **Fédération Nationale des Sapeurs Pompiers de France (FNSPF)**.

Aujourd'hui, 522 centres de secours sont équipés, au bénéfice de près de 8.000 jeunes.

Derrière ces chiffres, il y a surtout une réalité : celle de jeunes qui choisissent de s'engager, très tôt, au service des autres. Et cela mérite toute l'attention.

B. LES FAITS MARQUANTS - INITIATIVE ECONOMIQUE :

Madame Nathalie MOOCK poursuit pour présenter les faits marquants en matière d'initiative économique. « Etudes et enquêtes ».

1°) ETUDES ET ENQUETES

Sur le volet économique, notre Fondation a poursuivi son travail avec l'**Union des Auto-Entrepreneurs (UAE)** à travers la réalisation de deux études, qui viendront nourrir le débat et mieux éclairer les enjeux du travail indépendant.

En juin, l'observatoire du travail indépendant a publié une étude inédite qui met en lumière les freins à l'évolution des auto-entrepreneurs et les mécanismes de leur renoncement à faire grandir leur activité. L'étude pointe un paradoxe : l'envie d'évoluer est réelle, mais la peur de la complexité bloque le passage à l'acte.

En décembre, la Fondation s'est intéressée aux seniors (55 ans et plus) qui sont nombreux (54 % des répondants) à désirer poursuivre leur activité dans une vie professionnelle qui s'allonge et se transforme.

2°) LES CONCOURS

a) LE PRIX AUDACE

La Fondation a également pris des décisions structurantes. Et tout particulièrement au sujet du **Prix Audace**.

Faute de candidatures à la hauteur des exigences de la Fondation, celle-ci a fait le choix de ne pas organiser le concours en 2025.

C'est une décision assumée. Parce que la responsabilité de la Fondation n'est pas de faire « à tout prix », mais de faire bien. La Fondation a donc engagé un travail de refondation avec l'UAE pour envisager une relance en 2026 sur des bases solides.

b) LE CONCOURS COUP DE POUCE

À l'inverse, le concours **Coup de Pouce** confirme toute sa pertinence. Un nouveau partenaire, SKEMA Entrepreneurs, a rejoint la Fondation.

Après avoir instruit 350 dossiers de candidature, auditionné 80 équipes, la Fondation a apporté son soutien à 32 projets cette année.

c) JEUNES ISSUS DES QUARTIERS PRIORITAIRES

Madame Nathalie MOOCK souhaite également souligner un moment plus discret, mais particulièrement marquant : la rencontre avec les quatre étudiants que la Fondation accompagne vers leur bachelors.

Au-delà des dispositifs, ces échanges rappellent pourquoi la Fondation agit. Ils donnent du sens à l'engagement de la Fondation. Très concrètement.

d) CLUB DES ENTREPRENEURS

Le Club des Entrepreneurs poursuit également son développement. La Fondation a clôturé la 6^{ème} promotion et lancé la suivante, avec des profils nouveaux, dont deux sportifs de haut niveau en reconversion.

C'est un signal intéressant : celui d'un dispositif qui attire, qui s'ouvre, et qui s'adapte.

*
* *

Pour Madame Nathalie MOOCK, 2025 est une année structurante. Au-delà de ces actions, 2025 aura été une année charnière. Une année de projection.

La Fondation a construit et adopté son plan stratégique à horizon 2030.

Son ambition est claire : être une force motrice du changement positif.

Et pour cela, la Fondation a choisi de rester fidèles à ce qui fait son identité :

- Mettre l'humain au cœur,
- Agir concrètement,
- Et rester proches du terrain.

Quatre priorités structurent désormais son action :

- Faire progresser ceux qui entreprennent,
- Soutenir ceux qui sauvent des vies,
- Encourager ceux qui améliorent la santé,
- Et développer l'esprit civique des jeunes générations.

Madame Nathalie MOOCK conclut.

L'année 2025 n'a pas été une année d'expansion à tout prix. Elle a été une année de consolidation, de lucidité, et de structuration. La Fondation a fait des choix. Parfois exigeants. Toujours guidés par une même volonté : être utiles, réellement utiles.

C'est cette ligne que la Fondation continuera de suivre. Avec détermination. Et avec responsabilité.

Puis, Madame Nathalie MOOCK passe la parole à Madame Maryvonne LE ROCH-NOCERA qui présente le rapport financier.

II. RAPPORT FINANCIER 2025

Elle rappelle que les comptes 2025 qui sont soumis à l'approbation du Conseil d'Administration se présentent de façon plus détaillée en application du règlement n° 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif aux spécificités du secteur non lucratif.

A la suite, Monsieur Amaury LOZE, Commissaire aux Comptes de la Fondation, fait lecture de son rapport.

Personne ne demandant la parole, Maître Annabelle JAULIN met ensuite aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

QUATRIEME RESOLUTION :

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu la lecture des rapports du Bureau et du Commissaire aux Comptes, approuve le contenu de ceux-ci, ainsi que les comptes arrêtés au 31 décembre 2025, tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, le Conseil d'Administration donne quitus au Bureau de sa gestion.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

Le Conseil d'Administration, constatant que les comptes arrêtés au 31 décembre 2025 font apparaître un bénéfice de 156.749 euros, décide de l'affecter comme suit :

- la somme de 15.674,90 euros est affectée à la dotation conformément aux dispositions de l'article 10 des statuts. La dotation de la Fondation est ainsi portée de 1.116.446,6 euros à 1.132.121,50 euros.
- la somme de 141.074,10 euros est portée en report à nouveau qui s'élèvera à 2.912.784,10 euros (contre 2.771.710 euros au titre de l'exercice précédent) ».

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION :

Le Conseil d'Administration donne pouvoir à Maître Annabelle JAULIN pour accomplir toutes les démarches relatives au dépôt des comptes.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*

*

*

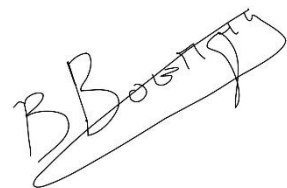
Enfin, Madame Maryvonne LE ROCH-NOCERA constatant que l'ordre du jour est épuisé et que plus personne ne demande la parole lève la séance à douze heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par Madame la Présidente et par le Secrétaire de séance.

La Présidente
Madame Maryvonne LE ROCH-NOCERA



Le Secrétaire de séance
Béatrice BOURGERY



FONDATION LE ROCH

24 RUE AUGUSTE CHABRIERES

75015 PARIS

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

Présenté en Euros

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)			
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
 Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
 Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)						
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
 Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux	120		120	0,00	170	0,00
43750000 CHEQUE RESTAURANT	120		120	0,00	170	0,00
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres						
Capital souscrit et appelé, non versé						
 Valeurs mobilières de placement	3 341 017		3 341 017	79,30	3 331 661	80,60
50800000 VALEURS MOBILIERES	2 400 080		2 400 080	56,97	2 400 080	58,06
50810000 AUTRES VALEURS MOBILIERES	767 953		767 953	18,23	758 098	18,34
50880000 INTERETS COURUS/VMP	172 984		172 984	4,11	173 483	4,20
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	871 917		871 917	20,70	801 795	19,40
51120000 CHEQUES A ENCAISSER	54 200		54 200	1,29	52 480	1,27
51201000 SOCIETE GENERALE	817 717		817 717	19,41	749 315	18,13
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	4 213 054		4 213 054	100,00	4 133 626	100,00

ACTIF	Exercice clos le				Exercice précédent	
	31/12/2025				31/12/2024	
	(12 mois)				(12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	4 213 054		4 213 054	100,00	4 133 626	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)
--------	---	---

Capitaux propres			
Capital social ou individuel (dont versé :)			
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	1 116 446	26,50	1 116 446
10230000 DOTATIONS NON CONSOMPTIBLES	1 116 446	26,50	1 116 446
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	2 771 710	65,79	3 047 739
11000000 REPORT A NOUVEAU	2 771 710	65,79	3 047 739
Résultat de l'exercice	156 749	3,72	-276 030
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	4 044 905	96,01	3 888 156
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés			
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	136 402	3,24	201 356
40111000 FOURNISSEURS GR	2 778	0,07	769
40114000 FOURNISSEURS HGR	123 337	2,93	188 343
40814000 FACT. NON PARVENUES HG	10 287	0,24	12 244
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	16 427	0,39	25 205
42820000 DETTES PROVISOIO. POUR CONGES A PAYER	16 427	0,39	24 970
42860000 AUTRES CHARGES A PAYER			235
. Organismes sociaux	14 136	0,34	17 884
43100000 SECURITE SOCIALE	3 885	0,09	3 832
43711000 RETRAITE	1 537	0,04	1 512
43730000 PREVOYANCE/MUTUELLE	1 322	0,03	1 303
43820000 CHARGES SOCIALES SUR CONGES A PAYER	7 393	0,18	11 237
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires			
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	1 183	0,03	1 025

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

BILAN PASSIF
DÉTAILLÉ Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
44210000 PRELEV. A LA SOUCE (IMPOT SUR LE REVENU)	1 133	0,03	979	0,02
44810000 ETATS - CHARGES A PAYER	49	0,00		
44862000 FORMATION PROFESSIONNELLE			26	0,00
44865000 AUTRES CHARGES A PAYER			21	0,00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	168 149	3,99	245 470	5,94
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	4 213 054	100,00	4 133 626	100,00

COMPTÉ DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
--------------------	---	---	-----------------------------------	---

	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services								
Chiffres d'Affaires Nets								

Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges					7 045	1,10	-7 045	-100,00
79110000 TRANSFERT DE CHARGES					7 045	1,10	-7 045	-100,00
Autres produits	1 009 613	100,00	632 949	98,90	376 664	59,51		
75411000 DONS MANUELS NON AFFECTES	1 009 591	100,00	632 949	98,90	376 642	59,51		
75850000 AUTRES PRODUITS DIVERS	22	0,00			22	N/S		
Total des produits d'exploitation (I)	1 009 613	100,00	639 994	100,00	369 619	57,75		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes	136 245	13,49	120 132	18,77	16 113	13,41		
60641000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES			30	0,00	-30	-100,00		
61351000 LOCATION MATERIEL GR	7 066	0,70	187	0,03	6 879	N/S		
61557000 ENTRETIENS, REPARATIONS			85	0,01	-85	-100,00		
61574000 ENTRETIENS, REPARATIONS HG			793	0,12	-793	-100,00		
61810000 DOCUMENTATION GENERALE	784	0,08			784	N/S		
61812100 DOCUMENTATION HG			942	0,15	-942	-100,00		
62264000 HONORAIRES HGR	31 005	3,07	19 788	3,09	11 217	56,69		
62311000 PUBLICITE GC	22 449	2,22	60 084	9,39	-37 635	-62,63		
62314000 PUBLICITE HGR	60 139	5,96	20 989	3,28	39 150	186,53		
62514000 DEPLACEMENTS	7 297	0,72	9 920	1,55	-2 623	-26,43		
62560000 MISSIONS	2 340	0,23	1 842	0,29	498	27,04		
62570000 RECEPTIONS	2 257	0,22	1 674	0,26	583	34,83		
62614000 AFFRANCHISSEMENT HGR	231	0,02	290	0,05	-59	-20,33		
62621000 TELEPHONE	339	0,03	363	0,06	-24	-6,60		
62700000 SERVICES BANCAIRES ET ASSIM.	2 221	0,22	1 957	0,31	264	13,49		
62880100 PREST.INFORMATIQUES GC	102	0,01			102	N/S		
62880400 PRESTATIONS INFORMATIQUES HG			1 188	0,19	-1 188	-100,00		
62881100 PRESTATION SERVICE ADM GR	15	0,00			15	N/S		
Impôts, taxes et versements assimilés	3 387	0,34	4 086	0,64	-699	-17,10		
63180000 TAXES DIVERSES	22	0,00	21	0,00	1	4,76		
63330000 FORMATION PROFESSIONNELLE	658	0,07	627	0,10	31	4,94		
63350000 TAXE D'APPRENTISSAGE	747	0,07	700	0,11	47	6,71		
63380000 TAXE PREV. CPLT	1 961	0,19	2 738	0,43	-777	-28,37		
Salaires et traitements	97 387	9,65	112 199	17,53	-14 812	-13,19		
64110000 SALAIRES	108 642	10,76	106 928	16,71	1 714	1,60		
64111000 STAGIAIRES	268	0,03			268	N/S		
64120000 CONGES PAYES	-8 543	-0,84	4 292	0,67	-12 835	-299,03		
64130000 PRIMES VERSEES	963	0,10	978	0,15	-15	-1,52		
64184000 AVANTAGES EN NATURE HGR	-3 944	-0,38			-3 944	N/S		
Charges sociales	45 304	4,49	48 023	7,50	-2 719	-5,65		
64510000 URSSAF	28 018	2,78	26 127	4,08	1 891	7,24		
64532000 RETRAITE/MUTUELLE	13 624	1,35	12 804	2,00	820	6,40		
64540000 COTISATIONS A POLE EMPLOI	4 675	0,46	4 365	0,68	310	7,10		
64550000 PREVOYANCE EMPLOYES	1 746	0,17	1 640	0,26	106	6,46		

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
64580000 CHARGES SOC PROV CP	-3 844	-0,37	1 931	0,30	-5 775	-299,06
64800000 CHEQUES RESTAURANT	1 085	0,11	1 155	0,18	-70	-6,05
Dotations aux amortissements sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges	744 490	73,74	824 286	128,80	-79 796	-9,67
65700000 AIDES AXE ENGAGEMENT ECONOMIQUE	446 488	44,22	412 218	64,41	34 270	8,31
65710000 AIDES AXE ENGAGEMENT HUMAIN	298 000	29,52	412 068	64,39	-114 068	-27,67
65800000 AUTRES CHARGES DIVERSES	2	0,00			2	N/S
Total des charges d'exploitation (II)	1 026 813	101,70	1 108 726	173,24	-81 913	-7,38
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-17 200	-1,69	-468 732	-73,23	451 532	96,33
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés	173 949	17,23	192 698	30,11	-18 749	-9,72
76400000 REVENUS VALEURS MOBIL. PLACEMENT	173 949	17,23	192 698	30,11	-18 749	-9,72
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)	173 949	17,23	192 698	30,11	-18 749	-9,72
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (VI)						
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	173 949	17,23	192 698	30,11	-18 749	-9,72
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	156 749	15,53	-276 034	-43,12	432 783	156,79
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			8	0,00	-8	-100,00
77104000 PRODUITS EXCEPTIONNELS			8	0,00	-8	-100,00
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)			8	0,00	-8	-100,00
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			3	0,00	-3	-100,00
67184000 CHARGES EXCEPTIONNELLES			3	0,00	-3	-100,00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)			3	0,00	-3	-100,00
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)			4	0,00	-4	-100,00
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						

COMPTES DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Total des Produits (I+III+V+VII)	1 183 562	117,23	832 699	130,11	350 863	42,14
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 026 813	101,70	1 108 729	173,24	-81 916	-7,38
RÉSULTAT NET	156 749 Bénéfice	15,53	-276 030 Perte	-43,12	432 779	156,79
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

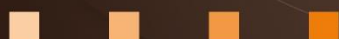


**Fondation Jean-Pierre et Marie-Thérèse Le Roch
Les Mousquetaires**

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2025**

**SOCIÉTÉ D'EXPERTISE - COMPTABLE
&
SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES**

PARIS - VANNES - CERGY - REIMS - DIJON - NANCY - BEAUNE





**Fondation Jean-Pierre et Marie-Thérèse Le Roch
– Les Mousquetaires**

*Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels*

Fondation Jean-Pierre et Marie-Thérèse Le Roch Les Mousquetaires

Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 7 avril 2006

Siège social : 24 rue Auguste Chabrières - 75015 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux administrateurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **Fondation Jean-Pierre et Marie-Thérèse Le Roch - Les Mousquetaires** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n°2022-06 et ANC n°2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir



**Fondation Jean-Pierre et Marie-Thérèse Le Roch
– Les Mousquetaires**

***Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels***

qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

A Paris, le 16 avril 2026

Le Commissaire aux comptes

Signé par Amaury Loze
Le 16 avr. 2026

doc_xqBB
tx_wZgl2ol78EJP

GREGOIRE ET ASSOCIES,
représenté par
Amaury LOZÉ



Annexe : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

FONDATION
JEAN-PIERRE ET MARIE-THERESE LE ROCH – LES MOUSQUETAIRES

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

FONDATION LE ROCH

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Frais d'établissement (I)						
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Frais de développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires						
. Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains						
. Constructions						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels						
. Immobilisations corpor. en cours, avances et acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations						
. Créances rattachées à des participations						
. Autres titres immobilisés						
. Prêts						
. Autres immobilisations financières						
TOTAL (II)						
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés						
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres créances	120		120	0,00	170	0,00
Charges constatées d'avance						
Valeurs mobilières de placement	3 341 017		3 341 017	79,30	3 331 661	80,60
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	871 917		871 917	20,70	801 795	19,40
TOTAL (III)	4 213 054		4 213 054	100,00	4 133 626	100,00
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement des emprunts (V)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	4 213 054		4 213 054	100,00	4 133 626	100,00

FONDATION LE ROCH

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires	1 116 446	26,50	1 116 446	27,01
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecart de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles				
. Réserves pour projet de l'entité				
. Autres				
Report à nouveau	2 771 710	65,79	3 047 739	73,73
Excédent ou déficit de l'exercice	156 749	3,72	-276 030	-6,67
Situation nette (sous total)	4 044 905	96,01	3 888 156	94,06
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	4 044 905	96,01	3 888 156	94,06
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL (II)				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	136 402	3,24	201 356	4,87
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	31 747	0,75	44 114	1,07
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	168 149	3,99	245 470	5,94
Ecart de conversion et différences d'évaluation Passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	4 213 054	100,00	4 133 626	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

FONDATION LE ROCH

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:						
Cotisations						
Ventes de biens et services						
- Ventes de biens						
- dont ventes de dons en nature						
- Ventes de prestations de services						
- dont parrainages						
Produits de tiers financeurs						
- Concours publics et subventions d'exploitation						
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommable						
- Ressources liées à la générosité du public						
- Dons manuels	1 009 591	85,30	632 949	76,01	376 642	59,51
- Mécénats						
- Legs, donations et assurances-vie						
- Contributions financières						
Reprises sur amortiss., dépréciat.et provisions			7 045	0,85	-7 045	-100,00
Produits des cessions d'immobilisations incorpor. et corporelles						
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits	22	0,00			22	N/S
Total des produits d'exploitation (I)	1 009 613	85,30	639 994	76,86	369 619	57,75
CHARGES D'EXPLOITATION:						
Achats de marchandises						
Variations stocks						
Autres achats et charges externes	136 245	11,51	120 132	14,43	16 113	13,41
Aides financières	744 488	62,90	824 286	98,99	-79 798	-9,67
Impôts, taxes et versements assimilés	3 387	0,29	4 086	0,49	-699	-17,10
Salaires et traitements	97 387	8,23	112 199	13,47	-14 812	-13,19
Cotisations sociales	45 304	3,83	48 023	5,77	-2 719	-5,65
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Valeurs comptables des immobilisations incorpor. et corporelles						
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	2	0,00			2	N/S
Total des charges d'exploitation (II)	1 026 813	86,76	1 108 726	133,15	-81 913	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-17 200	-1,44	-468 732	-56,28	451 532	96,33
PRODUITS FINANCIERS:						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	173 949	14,70	192 698	23,14	-18 749	-9,72
Reprises sur dépréciations et provisions						
Différences positives de change						
Produits des immobilisations financières cédées						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie						
Total des produits financiers (III)	173 949	14,70	192 698	23,14	-18 749	-9,72
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						

FONDATION LE ROCH

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
Total des charges financières (IV)				
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	173 949	192 698	-18 749	-9,72
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	156 749	-276 034	432 783	156,79
PRODUITS EXCEPTIONNELS:				
Total des produits exceptionnels (V)		8	-8	-100,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Total des charges exceptionnelles (VI)		3	-3	-100,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		4	-4	-100,00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I + III + V)	1 183 562	832 699	350 863	42,14
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 026 813	1 108 729	-81 916	-7,38
EXCEDENT OU DEFICIT	156 749	-276 030	432 779	156,79
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL				
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL				

I. PRÉSENTATION DE LA FONDATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

A- OBJET SOCIAL

La fondation, reconnue d'utilité publique, a pour objet l'épanouissement de l'homme au cœur de la cité par :

- La promotion du civisme ;
- La préservation de la santé en favorisant la recherche sous toutes ses formes ;
- L'insertion dans le monde du travail en encourageant l'éducation et la formation ;
- L'aide aux personnes dépendantes ou en situation de handicap ;
- La protection de l'environnement ;
- La promotion de la solidarité et du bénévolat.

II. REGLES ET METHODES COMPTABLES

A- PRINCIPES GÉNÉRAUX

1. Préambule

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025. Les documents dénommés états financiers comprennent : le bilan, le compte de résultat et l'annexe.

2. Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2025 ont été établis et présentés conformément :

- Aux dispositions du Code de commerce ;
- Aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général, tel que modifié par le règlement ANC n°2022-06 applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025 ;
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2018-06 relatif à l'établissement des comptes annuels des associations et fondations, modifié par le règlement ANC N°2020-08, et mis à jour par le règlement ANC n°2023-03.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

B- CHANGEMENT DE MÉTHODE COMPTABLE

Les méthodes d'évaluation retenues n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

La mise en œuvre des règlements ANC n°2022-06 et n°2023-03 a nécessité l'adaptation de la présentation des états financiers et de certains schémas comptables, sans incidence sur le résultat net de l'exercice, mais avec des reclassements obligatoires visant à améliorer la comparabilité et la transparence. Les principales modifications portent sur :

- La suppression des transferts de charges ;
- La nouvelle définition du résultat exceptionnel ;
- La mise à jour des tableaux réglementaires.

III. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

A- NOTES SUR LE BILAN ACTIF

1. Principes généraux

A leur date d'entrée dans le patrimoine, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur, fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement ;
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable. L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat.

2. Valeurs mobilières de placement

	31/12/2025	Échéances	
		à moins d'un an	à plus d'un an
Valeurs mobilières	2 400 080	2 400 080	-
Autres valeurs mobilières	767 953	767 953	-
Intérêts courus	172 984	172 984	-
	3 341 017	3 341 017	-

B- NOTES SUR LE BILAN PASSIF

1. Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	31/12/2024	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution		31/12/2025
		Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	
Fonds propres sans droit de reprise	1 116 446	-		-		-		1 116 446
Fonds propres avec droit de reprise	-	-		-		-		-
Réserves	-	-		-		-		-
Report à nouveau	3 047 739	- 276 030		-		-		2 771 710
Excédent ou déficit de l'exercice	- 276 030	276 030		156 749				156 749
	3 888 156	-	-	156 749	-	-	-	4 044 905

2. Dettes

	31/12/2025	Échéances	
		à moins d'un an	à plus d'un an
Dettes fournisseurs	136 402	136 402	-
Dettes fiscales et sociales	31 747	31 747	-
Autres dettes	-	-	-
	168 149	168 149	-

IV. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

A- COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	31/12/2025		31/12/2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	1 009 591	1 009 591	632 949	632 949
1.1 Cotisations sans contrepartie	-	-	-	-
1.2 Dons, legs et mécénat	1 009 591	1 009 591	632 949	632 949
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	-	-	-	-
2. PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	173 971	-	199 750	-
2.1 Cotisations avec contrepartie	-	-	-	-
2.2 Parrainage des entreprises	-	-	-	-
2.3 Contributions financières sans contrepartie	-	-	-	-
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	173 971	-	199 750	-
3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	-	-	-	-
4. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	-	-	-	-
5. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS	-	-	-	-
TOTAL	1 183 562	1 009 591	832 699	632 949
CHARGES PAR DESTINATION				
1. MISSIONS SOCIALES	744 488	744 488	824 286	824 286
1.1 Réalisées en France	744 488	744 488	824 286	824 286
1.1.1 Actions réalisées par l'organisme	446 488	446 488	412 068	412 068
1.1.2 Versements à d'autres organismes agissant en France	298 000	298 000	412 218	412 218
1.2 Réalisées à l'étranger	-	-	-	-
1.2.1 Actions réalisées par l'organisme	-	-	-	-
1.2.2 Versements à un organisme central ou d'autres organismes	-	-	-	-
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	-	-	-	-
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	-	-	-	-
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	-	-	-	-
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	282 325	108 354	284 443	84 692
3.1 Frais d'information et de communication	82 588	82 588	84 599	84 599
3.2 Frais de fonctionnement	199 735	25 766	199 841	94
3.3 Autres charges	2	-	3	-
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	-	-	-	-
5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	-	-	-	-
6. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE	-	-	-	-
TOTAL CHARGES	1 026 813	852 842	1 108 729	908 979
EXCÉDENT OU DÉFICIT	156 749		- 276 030	

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	31/12/2025		31/12/2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-	-	-	-
Bénévolat	-	-	-	-
Prestations en nature	-	-	-	-
Dons en nature	-	-	-	-
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-	-	-	-
3. CONCOURS PUBLICS EN NATURE	-	-	-	-
Prestations en nature	-	-	-	-
Dons en nature	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-
CHARGES PAR DESTINATION				
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	-	-	-	-
Réalisées en France	-	-	-	-
Réalisées à l'étranger	-	-	-	-
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	-	-	-	-
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

B- PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

1. Produits liés à la générosité du public

Les produits de la générosité du public constituent la première source de financement de la fondation. Ils sont utilisés en priorité pour le financement des missions sociales.

	31/12/2025	Répartition	
		Dons manuels	Mécénat
Union des mousquetaires	580 000	580 000	-
Autres donateurs	429 591	429 591	-
	1 009 591	1 009 591	-

Cotisations sans contrepartie

Sans objet.

Dons manuels

Le poste « dons manuels » comprend les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte et sont répartis entre dons affectés et non affectés.

Legs, donations, assurance-vie

Sans objet.

Mécénat

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général. Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.

Autres produits liés à la générosité du public

Sans objet.

2. Produits non liés à la générosité du public

Parrainage des entreprises

Sans objet.

Contributions financières sans contrepartie

Sans objet

Autres produits non liés à la générosité du public

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend :

- Les intérêts perçus sur les placements de trésorerie ;
- Les éventuelles refacturations diverses.

3. Subventions et autres concours publics

Sans objet.

4. Utilisation des fonds dédiés

Sans objet.

C- CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

1. Modalités de répartition des charges

La structure du compte de résultat par origine et destination est établie à partir de la balance. Les charges supportées par la fondation sont ventilées selon leur origine et leur utilisation entre les différentes catégories :

- Missions sociales ;
- Frais de recherche de fonds ;
- Frais de fonctionnement.

Une répartition des charges directes est effectuée lors de l'enregistrement comptable, les charges indirectes (loyers, salaires, etc.) font l'objet d'une affectation par clé de répartition selon l'utilisation physique des espaces et selon la répartition des tâches.

2. Missions sociales

Elles concernent intégralement les activités liées à l'objet social de la fondation.

	31/12/2025	Répartition	
		Actions réalisées par l'organisme	Versements à d'autres organismes agissant en France
Axe initiative économique	446 488	446 488	-
<i>Union des auto-entrepreneurs</i>	<i>144 000</i>	<i>144 000</i>	<i>-</i>
<i>Coup de Pouce</i>	<i>198 000</i>	<i>198 000</i>	<i>-</i>
<i>Club de l'entrepreneuriat</i>	<i>64 488</i>	<i>64 488</i>	<i>-</i>
<i>Ecole entrepreneuriale</i>	<i>40 000</i>	<i>40 000</i>	<i>-</i>
<i>Réseau Alumni</i>		<i>-</i>	<i>-</i>
Axe engagement humain	298 000	-	298 000
<i>Institut Pasteur</i>	<i>198 000</i>	<i>-</i>	<i>198 000</i>
<i>Sapeurs Pompiers</i>	<i>100 000</i>	<i>-</i>	<i>100 000</i>
	744 488	446 488	298 000

3. Frais de recherche de fonds

Frais d'appel à la générosité du public

La rubrique « Frais d'appel à la générosité du public » comprend les charges engagées par la fondation dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action : frais de recherche et de traitement de dons et libéralités.

Frais de recherches des autres ressources

Cette rubrique comprend les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

4. Frais de fonctionnement

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de la fondation.

Les charges relatives aux fonctions relevant des frais de fonctionnement dont l'entité peut justifier l'affectation à la réalisation de missions sociales ou à des frais de recherche de fonds, sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds ».

5. Dotations aux provisions et dépréciations

Les dotations aux provisions et dépréciations concernent notamment les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public.

Contrairement aux dotations aux provisions et dépréciations qui seront reprises lors de la constatation de la charge, objet de la provision ou de la dépréciation, ou si elles deviennent sans objet, les dotations aux amortissements constituent des charges définitives qui sont ventilées dans les rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement.

6. Reports en fonds dédiés de l'exercice

Sans objet.

D- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD

Sans objet.

**E- COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS
DU PUBLIC (CER)**

1. Compte d'Emploi des Ressources (CER)

	Décembre 2025	Décembre 2024
EMPLOIS PAR DESTINATION CER	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1. MISSIONS SOCIALES	744 488	824 286
1.1 Réalisées en France	744 488	824 286
Actions réalisées par l'organisme	446 488	412 068
Versements à d'autres organismes agissant en France	298 000	412 218
1.2 Réalisées à l'étranger	-	-
Actions réalisées par l'organisme	-	-
Versements à un organisme central ou d'autres organismes	-	-
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	-	-
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	-	-
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	-	-
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	108 354	84 692
TOTAL DES EMPLOIS	852 842	908 979
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	-	-
5. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE	-	-
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	156 749	-
TOTAL	1 009 591	908 979

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Décembre 2025	Décembre 2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	-	-
Réalisées en France	-	-
Réalisées à l'étranger	-	-
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	-	-
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	-	-
TOTAL	-	-

FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL	TOTAL
Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice	-	-
=- Utilisation	-	-
=+Report	-	-
Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice	-	-

	Décembre 2025	Décembre 2024
RESSOURCES PAR ORIGINE CER	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1. RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	1 009 591	632 949
1.1 Cotisations sans contrepartie	-	-
1.2 Dons, legs et mécénat	1 009 591	632 949
Dons manuels	1 009 591	632 949
Legs, donations et assurances-vie	-	-
Mécénat	-	-
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	-	-
TOTAL DES RESSOURCES	1 009 591	632 949
2. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	-	-
3. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTERIEURS	-	-
DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	-	276 029
TOTAL	1 009 591	908 979

Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)	2 809 325	3 085 354
+ Excédent ou - insuffisance de la générosité du public	156 749	-
Investissements et désinvestissements nets liés à la GP	-	-
Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	2 966 073	2 809 325

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Décembre 2025	Décembre 2024
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-	-
Bénévolat	-	-
Prestations en nature	-	-
Dons en nature	-	-
TOTAL	-	-

2. Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public

Sans objet.

3. Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public

La méthode retenue est la détermination dans un premier temps des emplois financés par des ressources autres que celles collectées auprès du public : il s'agit des rubriques du CROD « autres fonds privés », « subventions et autres concours publics » et « autres produits ».

L'ensemble des autres fonds privés, subventions et autres produits, est imputé en priorité sur les actions réalisées directement, puis sur les versements à d'autres organismes.

Par déduction, les ressources collectées auprès du Public financent l'ensemble des emplois qui n'a pas été financé par les autres ressources.

V. AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE

**A- INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS
HORS BILAN**

Sans objet.

B- AUTRES INFORMATIONS

1. Informations relatives aux bénévoles

Sans objet.

2. Informations relatives au personnel salarié

	Personnel salarié	Pers. mis à dispo.
Cadres	1	-
Agents de maîtrise	-	-
Employés	-	-
Ouvriers	-	-
	1	-